



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

N° : 2023/1909/04

**OBJET : ADHÉSION AU
GROUPEMENT DE
COMMANDES
INTERCOMMUNAL POUR LES
CONTRÔLES DES
BRANCHEMENTS AU
RÉSEAU
D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Le mardi 19 septembre 2023 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Anne-Marie ALLOIN, Christian ALLOIN, Émilie GORDONS.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Béatrice RAOU

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20230919-2023190904-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1414-3 du CGCT,
VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2113- 6 à L 2113-8,
VU la convention constitutive du groupement de commandes pour cette prestation,
Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour les contrôles de branchement sur les réseaux collectifs d'assainissement,

Monsieur le Maire expose que la commune de CHARLIEU propose de coordonner un marché de prestations de services permettant de réaliser les contrôles de branchement sur les réseaux collectifs d'assainissement. La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention conclue pour une durée allant jusqu'au terme des missions confiées au coordonnateur. Il expose qu'il est pertinent pour la commune d'adhérer à ce groupement de commandes pour bénéficier entre autres des propositions financières intéressantes pour la réalisation de ces prestations. Il propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention de groupement. Est désigné comme coordonnateur du groupement : la commune de CHARLIEU, qui sera chargée d'organiser les procédures de passation des marchés et de retenir un prestataire commun.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commande ayant pour objet les contrôles de branchement sur les réseaux collectifs d'assainissement,
2. Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour les contrôles de branchement au réseau d'assainissement collectif des communes de Charlieu-Belmont Communauté,
3. Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de BRIENNON

et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de ce groupement de commande,

4. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents afférents et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,
5. S'engage à exécuter le marché conformément à la convention et régler au prestataire retenu les factures concernant les prestations réalisées pour le compte de la commune,
6. Précise que les dépenses inhérentes aux contrôles seront inscrites aux budgets correspondants.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

La secrétaire de séance,
Béatrice RAOU

[Publié sur Internet le 26 septembre 2023](#)